Procès-verbal de la 5ème assemblée ordinaire des membres de CURAVIVA BE du 22 août 2023; 13h30 – 17h00 [1]
Residenz Au Lac, Aarbergstrasse 54, 2503 Biel-Bienne

Membres du comité directeur présents:
E. Kobel-Itten, Th. Stettler, B. Brand, M. Kaufmann, P. Ris, D. Stäheli, A. Streit, P. Walther, W. Walti

1. Bienvenue

La présidente souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la 5e assemblée ordinaire de CURAVIVA BE. Elle salue en particulier les invités Daniel Höchli (directeur d'ARTISET), Lukas Loher (chef adjoint de l'Office de la santé du canton de Berne) et Matthias Moser (directeur de dedica).

Dans son discours d'ouverture, Erica Kobel-Itten mentionne qu'elle a constaté des thèmes similaires dans les rapports annuels des membres: il s'agit de problèmes de financement, de lobbying mais aussi d'innovation.

La présidente constate, en vue de l'assemblée ordinaire des membres:

- que les membres ont été convoqués dans les délais et qu'ils ont reçu les documents,
- qu'aucune proposition de membres n'a été reçue,
- que l'assemblée est apte à délibérer conformément aux dispositions des statuts,
- que les décisions sont prises à la majorité simple

La présidente désigne les personnes suivantes comme scrutateurs:

- Luca Fässler, Collaborateur scientifique CURAVIVA BE
- Doris Schwab, Assistante de direction CURAVIVA BE

Votations et élections: les EMS ont une voix par lit, conformément à la liste des EMS du canton de Berne ou ½ pour les logements avec prestations de service, des foyers non médicaux ou autres prestations de prise en charge (pensionnaires non classifiés). Seuls les membres actifs (EMS) ont le droit de vote.

Le total des voix de tous les membres s'élève en 2023 à: 16'564. Les membres présents représentent 7'446 voix.

2. Rapport annuel 2022 CURAVIVA BE et rapport d'activité du directeur

La présidente donne la parole au directeur pour son rapport d'activité. Le directeur fournit des informations détaillées sur l'exercice 2022 et aborde plusieurs affaires importantes. Il donne en outre un aperçu des activités de l'association en 2023 et à l'avenir.

Le comité directeur propose à l'assemblée des membres d'approuver le rapport annuel. La présidente soumet le rapport annuel 2022 au vote.

Décision: L'assemblée des membres approuve le rapport annuel 2022 à l'unanimité.

[1] Approuvé par le comité directeur le 31.10.2023.

3. Comptes annuels 2022 CURAVIVA BE et rapport de l'organe de révision

La présidente donne la parole au directeur qui présente les comptes annuels 2022. Celui-ci attire l'attention sur les parties les plus importantes des comptes annuels et notamment sur la comparabilité limitée avec l'année précédente, car l'association disposait encore en 2021 de son propre service de formation continue. Il évoque en outre les frais administratifs supérieurs à la moyenne, qui ont été si élevés en raison du projet d'analyse de temps commune de CURAVIVA BE. Les comptes annuels ont été clôturés avec un excédent de CHF 1'615.37.

Les membres ont reçu les comptes annuels et le rapport des auditeurs avec l'invitation (comme partie du rapport annuel). Le comité directeur propose à l'assemblée des membres d'approuver les comptes annuels et le rapport de l'organe de contrôle. La présidente met au vote les comptes annuels 2022 et le rapport de l'organe de contrôle.

Décision: Les comptes annuels 2022 ainsi que le rapport de l'organe de contrôle sont approuvés à l'unanimité.

4. Décharge du Comité directeur

La présidente met en discussion la décharge du comité directeur. La parole n'est pas demandée.

Décision: Décharge a été donnée à l'unanimité aux membres du Comité directeur.

5. Fixation des cotisations de membres pour l'année 2024

5.1. Cotisations de membres CURAVIVA BE

Le comité directeur propose à l'assemblée générale d'approuver les cotisations suivantes, inchangées, pour l'année 2024:

Catégorie	Montant	Remarques
Membres actifs (selon l'art. 5, lettre a des statuts)	CHF 35.-, inchangé	par lit selon la liste des EMS du canton de Berne
	CHF 17.50, inchangé	pour les appartements avec prestations de service, des foyers non médicaux ou autres prestations de prise en charge (la cotisation est due lorsque l'offre est annoncée sur le site web)
Membres passifs (selon l'art. 5, lettre b des statuts)	CHF 170.-, inchangé	

Décision: Les cotisations des membres sont approuvées à l'unanimité.

5.2. Cotisations de membres d'ARTISET / de l'association de branche CURAVIVA: Cotisation extraordinaire temporaire 2024 et 2025 en plus de la cotisation ordinaire

La présidente se réfère à l'annexe à la proposition envoyée avec l'invitation et informe sur la discussion menée dans ce contexte au sein du comité de CURAVIVA BE. La discussion porte sur une contribution extraordinaire et temporaire pour les années 2024 et 2025, en plus de la cotisation ordinaire de CHF 7 par place de soins stationnaires et ambulatoires. Le comité directeur recommande par 7 voix contre 3 d'accepter la cotisation extraordinaire et temporaire et demande en même temps à l'association de branche CURAVIVA de créer les bases stratégiques et financières nécessaires pour pouvoir agir de manière stable et efficace à l'avenir.

La présidente donne la parole au directeur de CURAVIVA BE, qui est également membre du conseil de branche de CURAVIVA, puis au directeur d'ARTISET, Daniel Höchli. A partir de 2020, CURAVIVA Suisse a subi des pertes de recettes dans le domaine de la formation continue et des prestations de service, qui dépendent du marché. De plus, l'Office fédéral des assurances sociales a réduit son contrat de prestations avec l'association nationale. Le comité et la direction ont déjà fait face à cette lacune de financement en mettant en place un programme d'optimisation. Malgré cela, CURAVIVA Suisse a apporté un déficit d'un

petit million à la nouvelle organisation dans le cadre de la création de la fédération en 2022. Rétrospectivement, il apparaît clairement que CURAVIVA Suisse n'a pas suffisamment tenu compte de sa dépendance vis-à-vis des revenus des sociétés de participation et du risque qui en découle pour le financement des tâches essentielles. Le conseil de branche est en train de réorienter la stratégie de l'association de branche CURAVIVA, mais n'a pas encore pu achever ses travaux. Afin d'assurer le fonctionnement sûr de l'association de branche et d'être prêt pour les affaires à venir, comme l'EFAS, il a donc décidé de mettre en discussion une contribution extraordinaire et temporaire pour deux ans.

La présidente ouvre la discussion. Les membres critiquent le fait qu'une augmentation des cotisations sans stratégie achevée équivaut à une augmentation des cotisations à titre préventif. De plus, les membres ont dû faire face à des augmentations de prix massives au cours des derniers mois. Une charge supplémentaire pour les cotisations des membres n'est donc pas indiquée. D'autre part, des voix s'élèvent parmi les membres en faveur de la nécessité d'une association nationale efficace et de moyens financiers suffisants.

En raison de la discussion controversée, la présidente fait voter l'affaire par bulletin de vote. La présidente et le vice-président défendront ensuite le résultat du vote lors de la conférence sectorielle extraordinaire de septembre 2023.

	Par place stationnaire	Par place ambulatoire	Par place stationnaire	Par place ambulatoire	
Cotisation de membre CURAVIVA	CHF 12.00	CHF 8.00	CHF 18.40	CHF 14.40	CHF +6.40
Mandat de recouvrement OrTra-Santé	CHF 2.40	CHF 2.40	CHF 3.00	CHF 3.00	CHF +0.60
Total	**CHF 14.40**	**CHF 10.40**	**CHF 21.40**	**CHF 17.40**	**CHF +7.00**

Décision: L'assemblée des membres approuve la cotisation extraordinaire et temporaire en plus de la cotisation ordinaire par 5'731 voix pour et 1'715 voix contre.

6. Élections

6.1. Élections de remplacement du Comité directeur et de la présidence de la Commission consultative

La présidente prend congé de Werner Walti et le remercie pour son engagement au sein du comité directeur et en tant que président de la commission consultative.

En remplacement, Karin Moser, directrice de dahlia Oberaargau AG, est proposée comme présidente de la commission consultative et donc membre du comité directeur pour le reste du mandat en cours jusqu'en 2024.

La proposition d'élection du comité directeur n'est pas multipliée.

Décision: L'assemblée générale élit Madame Karin Moser comme nouveau membre du comité directeur et comme nouvelle présidente de la commission consultative pour le reste du mandat en cours jusqu'en 2024.

6.2. Élection de remplacement de la Commission consultative

Bruno Gafner, directeur du home Gutknecht-Stiftung Thun, a quitté la commission consultative à la fin du mois de juin 2023 en raison de son départ à la retraite. Le comité propose à l'assemblée générale Karin Oswald, directrice de l'institution Betagtenheim Schönegg, comme membre de la commission consultative pour le reste de la période administrative en cours jusqu'en 2024.

Karin Moser, directrice de dahlia Oberaargau AG, a été élue au comité directeur et quitte par conséquent la commission consultative en tant que représentante de la région de Haute-Argovie. Le comité propose à l'assemblée générale d'élire Barbara Camen, directrice du site d'Aarwangen de la fondation Lebensart, comme membre de la commission consultative pour le reste du mandat en cours, soit jusqu'en 2024.

Pour le siège vacant depuis l'année dernière au sein de la commission consultative, le comité directeur propose à l'assemblée des membres Thomas Mössinger, directeur de Seelandheim AG, comme membre de la commission consultative pour le reste du mandat en cours jusqu'en 2024.

Les propositions d'élection du comité directeur ne sont pas multipliées.

Décision:	L'assemblée générale élit à l'unanimité Mme Karin Oswald, Mme Barbara Camen et M. Thomas Mössinger comme nouveaux membres de la commission consultative pour le reste de la période administrative en cours jusqu'en 2024.

6.3. Élection de l'Organe de révision (pour une durée de mandat d'un an)

Le Comité de directeur de CURAVIVA BE propose la réélection de Blaser Treuhand AG, Köniz en tant qu'organe de révision. La parole n'est pas requise.

Décision:	La société Blaser Treuhand AG, Köniz, est élue à l'unanimité comme organe de révision pour un an.

7. Requêtes

Aucune demande de la part des membres n'a été reçue.

8. Divers

La parole n'est pas requise.

La présidente remercie les membres de leur participation et de la confiance qu'ils accordent au Comité directeur et au Secrétariat et termine l'assemblée des membres.

Programme d'accompagnement

Après la partie statutaire de l'assemblée de members, le prix de l'innovation 2023 sera décerné. Le premier prix est décerné au projet "Utilisation de lunettes de réalité virtuelle (VR) dans les maisons de soins" du Alterszentrum Sumiswald. Le deuxième prix est décerné à Frutigland AG pour son film publicitaire sur la formation professionnelle, réalisé en régie propre avec la participation des apprentis. Le troisième prix est attribué à dahlia Oberaargau AG avec son projet "Juradorf Wiedlisbach".

Après la remise des prix, Erich Fehr, maire de Bienne, s'adresse aux membres sur le thème "Les défis du changement démographique pour la ville de Bienne".

Berne, 24 octobre 2023 – Pour le procès-verbal: Doris Schwab